



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mai 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	dont Procurations
29	27	28	01

Vote	
A la Majorité	Pour : 23
	Contre : 00
	Blancs / Vides : 05

L'an 2020, le 27 Mai à 09:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituelle de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de la Commune, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année (Installation des Adjointes au Maire). Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 25 Mai 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 Mai 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE – Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA – M. Jean-Philippe NOËL – Mme. Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL – M. Louis LAROCHELLE – Mme. Annie CHRISTOPHE – M. Jacques ANSELME – M. Charly DARMALINGON – Mme. Valérie ARICIQUE – M. Fulbert MIROITE – Mme Gilberte EUGENIE – M. Serge SACILÉ – Mme Ninette SAINTE-LUCE – M. Patrick LAVITAL – Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER – M. Rémi Henri DUFLO – Mme Marylène ROCHEMONT – M. Charles-Henri DEVAUX – Mme Marie-Pierre DAMAS – M. Albert LOSAT – Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE – M. Alain SARREAU – M. Jimmy FAUSTA – Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS – M. Frantz RUPAIRE – Mme Laurence LAROCHELLE – M. Claude JERSIER (27)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

25 MAI 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

29 MAI 2020

-et de sa publication le :

29 MAI 2020

REPRÉSENTÉS : Mme. Fabienne FARAJJE ayant donnée procuration à M. Rémi Henri DUFLO (01)

ABSENTS : M. Claude MAGLOIRE (01)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marylène ROCHEMONT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200527_03

Annule et remplace la délibération n°03 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIÈRES

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°02 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 portant création des postes d'adjoints au nombre de huit (08) ;
- Considérant qu'il convient de modifier la délibération n°03 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 dans la mesure où l'élection des adjoints au scrutin de liste s'est opérée en méconnaissance de la modification



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Mai 2020

des articles L.2122-7-1, L.2122-7-2 et L.2122-10 du CGCT introduite par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale ;

- **Considérant** que l'article L.2122-7-2 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires ;
- Après un appel de candidatures, il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée et enregistrée, celle de la liste « Agissons Ensemble » ;
- Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis sous enveloppe au Président son bulletin de vote et l'a déposé dans l'urne prévu à cet effet ;
- Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote ;

Après dépouillement,
Le Conseil Municipal,

A la Majorité,

Les résultats au 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 05 (dont 03 vides et 02 blancs) bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- La liste « Agissons Ensemble » : 23 voix

Article 1

Dit que la liste « Agissons Ensemble » menée par Madame Jocelyne RENIER épouse MOCKA ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamée élue en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{er} Adjoint : Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA
- 2^{ème} Adjoint : Mr Jean-Philippe NOËL
- 3^{ème} Adjoint : Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL
- 4^{ème} Adjoint : Mr Louis LAROCHELLE
- 5^{ème} Adjoint : Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER
- 6^{ème} Adjoint : Mr Patrick LAVITAL
- 7^{ème} Adjoint : Mme Marylène ROCHEMONT
- 8^{ème} Adjoint : Mr Fulbert MIROITE

Article 2

Dit encore que les Élus ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Article 3

Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 Mai 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE